

Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 9 mars 2022

Présents : M.Mmes BIFFARD M. – BOUCAULT C. – BOURDIN G. – CHALEMBERT G. – CLARENC C. – CORBIN T. – GERMOND I. – GOUAULT Ph. – LENAERTS P. – PECCHIOLI P. – PISTOLI D. – POTTS O. – SIGOIGNE J. – SORESCU-HINGUE G. – TASSE-CARRY V. – VAIL A. – VERNEY G.

Excusés : M. Mmes CORLE V. (pouvoir à PECCHIOLI P.), GOUAULT M. (pouvoir à GOUAULT Ph.), GOUDET O., GUILLAUME M. (pouvoir à BIFFARD M.), HUBERT A. (pouvoir à POTTS O.), MASSOLA J. (pouvoir à CLARENC C.), OLIVIER G. (pouvoir à CORBIN T.), RIVIERE P. (pouvoir à PISTOLI D.)

Invité : M. Marc Le Moigne, conseiller aux décideurs locaux

1) Approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu est approuvé à 12 voix pour et 4 voix contre. Monsieur Pistoli demande que le terme de commérage au sujet de la boulangerie soit remplacé par renseignement codé A1 selon la gendarmerie (renseignement fiable). Demande acceptée.

2) Imputation des achats de biens mobiliers inférieurs à 500 € TTC en section d'investissement

Le Conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire, décide d'imputer en section d'investissement les acquisitions de biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité.

Vote à l'unanimité

3) Création de postes dans le cadre d'avancements de grade

Le conseil municipal décide, sur proposition de monsieur le maire, d'avancer le grade :

- d'un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe (poste à 24 H hebdomadaires) au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juillet 2022,
- d'un agent de maîtrise à temps complet au grade d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} avril 2022.

Vote à l'unanimité

4) Vote des comptes de gestion 2021

Les comptes de gestion 2021 du budget principal et des budgets annexes dressés par madame Bourbao, comptable public, et présentés par monsieur Le Moigne, Conseiller aux Décideurs Locaux, sont approuvés.

Vote à l'unanimité

5) Votes des comptes administratifs 2021 et débat d'orientation budgétaire

	Budget général	Budget annexe assainissement	Budget annexe Boulangerie Nocé	Lotissement Colonard	Lotissement Nocé	CCAS
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 086 325,40	148 148,48	518,14	140 648,55	42 813,90	14 617,50
RECETTES DE L'EXERCICE	1 446 393,51	177 520,61	1 752,00	140 648,55	27 163,95	4 394,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (a)	360 068,11	29 372,13	1 233,86	0,00	-15 649,95	-10 223,50
RESULTAT 2020 REPORTE	550 436,69	-7 350,15	0,00	0,00	15 649,95	11 296,07
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.21	910 504,80	22 021,98	1 233,86	0,00	0,00	1 072,57
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES DE L'EXERCICE	367 514,88	104 754,57	74 459,25	120 234,43	27 163,95	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	355 545,06	164 418,29	110 000,00	148 194,23	27 163,95	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (b)	-11 969,82	59 663,72	35 540,75	27 959,80	0,00	0,00
RESULTAT 2020 REPORTE	-139 615,59	27 046,11	0,00	-27 959,80	-15 649,95	0,00
RESULTAT AU 31.12.2021	-151 585,41	86 709,83	35 540,75	0,00	-15 649,95	0,00
RESTES A REALISER EN DEPENSES AU 31.12.21	80 799,00	1 538,00	20 000,00	0,00	0,00	
RESTES A REALISER EN RECETTES AU 31.12.21	24 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE RAR AU 31.12.21	-56 467,00	-1 538,00	-20 000,00	0,00	0,00	
RESULTAT AU 31.12.21 AVEC RAR	-208 052,41	85 171,83	15 540,75	0,00	-15 649,95	0,00
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE(a+b)	348 098,29	89 035,85	36 774,61	27 959,80	-15 649,95	-10 223,50
RESULTAT TOTAL (FONCT+INVT)	702 452,39	107 193,81	16 774,61	0,00	-15 649,95	1 072,57

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants (le maire n'ayant pas pris part au vote et son pouvoir) les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes présentés par monsieur Le Moigne.

Informations financières et fiscales :

- Le conseil municipal récupérera son pouvoir de vote des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en 2023,
- La fiscalité perçue en 2021 correspond aux produits de taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la compensation suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- Le contingent d'aide sociale versé par la CDC Cœur du Perche aux communes baisse depuis 2020 de 20 % par an jusqu'à extinction en 2024. Il s'élèvera en 2022 à 14 210 € (- 7 105 € par rapport à 2021).
- Les bases d'imposition augmentent de 3.4 % en 2022.
- La CDC Cœur du Perche ne versera pas en 2022 aux communes le FPIC afin de financer les travaux d'élagage pour la fibre.
- Pas d'inscription budgétaire en 2023 du fonds départemental de la DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux).
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est récupéré au trimestre en fonctionnement et en investissement.
- Une compensation est versée aux communes (au compte 74834) dans le cadre de la baisse des impôts de production.
- La CAF brute au 31 décembre 2021 s'élève à 382 996 €, la CAF nette à 276 769 €.

- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est directement liée à la population de la commune. Il faut attirer de la population et développer la capacité d'accueil de notre commune, par du locatif notamment. Le problème de la mobilité en milieu rural est abordé. Monsieur le Maire indique qu'il faut lui faire remonter les problématiques sur notre territoire pour que cela soit remonté au niveau de la CDC Cœur du Perche, du Département et de la Région. Il faut trouver des facteurs d'attractivité sur notre territoire.

Les deux documents suivants sont commentés par monsieur Le Moigne et monsieur le maire :

- évolution des budgets depuis la création de la commune nouvelle,
- rapport du compte de gestion 2021.

Monsieur le Moigne précise que la situation financière de la commune est saine et tout à fait satisfaisante.

6) Vote des subventions aux associations

Monsieur Olivier Potts explique qu'un travail a été fait sur les demandes de subvention reçues par les associations, en privilégiant les associations locales afin de les soutenir.

Monsieur Daniel Pistoli dit regretter que la commission Finances n'ait pu étudier ces demandes. Monsieur le Maire répond que la commission du 23 février 2022 ayant fini tardivement, elle n'a pu étudier ces demandes qui étaient consultables en mairie sur deux jours et que le bureau des maires les avait étudiées préalablement. Monsieur Pistoli indique également que certaines associations demandent des subventions alors qu'elles disposent d'une somme importante sur leur livret. Monsieur le Maire répond que certaines associations demandent des subventions pour des actions ponctuelles qui nécessitent de disposer de fonds plus importants.

- a) associations suivantes :

compte	ASSOCIATION / ORGANISME	SUBVENTION
6574	3IFA CFA ALENCON	400,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS ACPG-CATM	300,00
6574	APE NOCÉ-COLONARD ET ST JEAN	950,00
6574	APE PRÉAUX	720,00
6574	ART CULTURE & CO	1 600,00
6574	BIBLIOTHÈQUE PREAUX	1 100,00
6574	Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Orne Est - Maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus	100,00
6574	CLUB DE L'AMITIÉ DANCÉ ST PIERRE	350,00
6574	CLUB DES AINÉS PRÉAUX	200,00
6574	CLUB JOIE DE VIVRE NOCÉ-COLONARD	400,00
6574	COLLEGE YVES MONTAND Asso sportive Val-au-Perche	32,00
6574	COLLEGE ROGER MARTIN DU GARD BELLEME Asso sportive	208,00
6574	COMITE DES FÊTES PRÉAUX	2 000,00
6574	COMITÉ DES FÊTES DE ST AUBIN	600,00
6574	CROIX ROUGE MORTAGNE	50,00
6574	ÉTOILE NOCÉENNE	1 800,00
6574	FONDATION DU PATRIMOINE	50,00
65733	FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)	300,00
6574	FOYER RURAL DE BERD'HUIS	196,00
6574	GÉNÉRATIONS MOUVEMENT CŒUR DU PERCHE	300,00
6574	GYM ET LOISIRS PRÉAUX	1 500,00
6574	JUDO BELLÈME	304,00
6574	JUDO JUJITSU RÉMALARD	32,00
6574	LUTILLE	100,00
6574	MFR BEAUMONT-LES-AUTELS	225,00
6574	NOCÉ PATRIMOINE	500,00
6574	OREILLE DU PERCHE	1 500,00
6574	PARTICIPATION DESTRUCTION NIDS FRELONS ASIATIQUES	300,00
6574	PERCHÉ DE NATURE	500,00
6574	PRÉAUX PATRIMOINE	500,00
6574	RESTAURANTS DU CŒUR ORNE	100,00
6574	SECOURS CATHOLIQUE BERD'HUIS	400,00
6574	SEVEN (Jardin partagé de Nocé)	1 000,00

Vote à l'unanimité des subventions ci-dessus (24 votants)

b) comité d'animation de Nocé

Subvention demandée : 1 000 €

Monsieur Gérard Chalembert, président de cette association, a quitté la salle des séances.

Nombre de votants : 23

Résultat du vote : 23 voix pour.

c) comité des fêtes de Dancé

Subvention demandée : 500 €

Monsieur Philippe Gouault, membre du bureau de cette association, a quitté la salle des séances.

Nombre de votants : 22 Résultat du vote : 22 voix pour.

d) Capdjeun's

Subvention demandée : 1 900 €

Monsieur Jérôme Sigoigne, accompagnateur des jeunes, a quitté la salle des séances.

Nombre de votants : 23 Résultat du vote : 23 voix pour.

e) Moulin Blanchard

Subvention demandée : 8 000 €

Madame Catherine Boucault, monsieur Patrick Lenaerts et monsieur Olivier Potts, membres du conseil d'administration de cette association, ont quitté la salle des séances.

Nombre de votants : 20 Résultat du vote : 10 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention

f) SEVEN

Subvention demandée : 1 000 €

Monsieur Daniel Pistoli, membre de cette association, a quitté la salle des séances.

Nombre de votants : 23 Résultat du vote : 23 voix pour.

g) CCAS

Subvention demandée : 20 420 €

Vote à l'unanimité (24 votants)

Départ de madame Catherine Clarenc à 23 H.

h) Associations suivantes :

Madame Sorescu-Hingue sollicite l'attribution d'une subvention aux organismes suivants :

- Donneurs de Sang,
- Entraid Addict,
- France Alzheimer,
- Ligue contre le Cancer

Il est voté à l'unanimité une subvention de 50 € à chacune de ces associations.

i) Soutien à l'Ukraine

Un volume de 5 à 6 m3 de vêtements, produits d'hygiène et matériel ont été collectés à la mairie de Perche en Nocé début mars pour soutenir la population ukrainienne. Monsieur le Maire propose d'apporter une aide financière d'1 € par habitant arrondie à 2 000 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette aide qui sera versée à la Croix Rouge.

Informations diverses :

- Madame Agnès Vail annonce la fermeture d'une classe à Préaux, le nombre d'élèves passant de 72 à la rentrée 2021 à 62 à la rentrée 2022.
- Elections présidentielles 2022 : rappel des créneaux horaires (8 H-19H) et des permanences à tenir par les conseillers municipaux sur ces créneaux.
- Madame Agnès Vail fait part que lors de la réunion sur la lutte collective des ragondins par piégeage, il a été demandé si la commune pouvait apporter une aide financière aux piégeurs.
- Une information sur la formation des élus est remise aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23H30.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a smaller, more intricate flourish.

Pascal PECCHIOLI